



PRÉFET DE LA SAVOIE

AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES

Commune de Beaufort sur Doron - Station d'Arêches Beaufort

ENQUETE PARCELLAIRE EN VUE DE LA CREATION DE SERVITUDES D'AMENAGEMENT DU DOMAINE SKIABLE RELEVANT DE L'ARTICLE L.342-20 DU CODE DU TOURISME

PROJET CREATION DE LA TELECABINE DU BOIS ENTRE LE SECTEUR DU PLANAY ET LE PLATEAU DU CUVY

Le Préfet de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral du 6 mai 2019, une enquête publique environnementale unique sera ouverte du **mardi 11 juin au vendredi 12 juillet 2019 inclus** en mairie de Beaufort sur Doron, siège de l'enquête, sur la demande d'instauration de servitudes du domaine skiable, sur l'étude d'impact et sur la demande de défrichement.

Le projet vise la création d'une télécabine permettant de relier le secteur du Planay à celui du plateau du Cuvy sur le domaine skiable d'Arêches-Beaufort, projet qui nécessite un défrichement d'une superficie de 38478 m² environ.

Cette opération a nécessité l'établissement d'une étude d'impact et a fait l'objet d'un avis tacite de l'autorité environnementale.

La commune de Beaufort sur Doron est maître d'ouvrage de l'opération ainsi que l'autorité compétente pour mener la procédure foncière sur l'ensemble du projet ; toute personne souhaitant obtenir des renseignements complémentaires sur le projet pourra adresser sa demande par courrier à Madame le Maire, Mairie, 73270 Beaufort sur Doron, ou prendre contact avec Mme PINTO au 04.79.38.33.15.

Les pièces du dossier comprenant l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale seront déposées à la mairie du **mardi 11 juin au vendredi 12 juillet 2019 inclus** à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés, afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance : **les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, ainsi que les mercredis de 9h00 à 12h00**, et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur en Mairie de Beaufort.

Les observations écrites pourront être également adressées à l'attention du commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse suivante : gestion@mairie-beaufort73.com

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur le site internet de la Préfecture de la Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>), ainsi que sur le site internet de la commune de Beaufort sur Doron (www.mairie-beaufort73.com)

L'accès gratuit au dossier sera également possible depuis un poste informatique mis à la disposition du public à la mairie de Beaufort sur Doron pendant les heures d'ouverture.

Madame Amandine GARAND, désignée en qualité de commissaire-Enquêteur, siégera **en mairie de Beaufort sur Doron**, siège de l'enquête le **mardi 11 juin de 10h00 à 12h00, le mercredi 19 juin de 10h00 à 12h00, le lundi 1^{er} juillet de 14h00 à 16h00 et le vendredi 12 juillet de 15h00 à 17h00**, pour recevoir en personne les observations du public.

Conformément à l'article R.131-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notification de dépôt du dossier d'enquête parcellaire et l'ouverture de l'enquête publique à la mairie de Beaufort-sur-Doron sera faite aux propriétaires par les soins du maire par lettre recommandée avec accusé de réception. Les propriétaires seront tenus de fournir toutes les indications relatives à leur identité, selon les dispositions de l'article R.131-7 du code de l'expropriation.

A l'expiration de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera déposée en mairie de Beaufort-sur-Doron, ainsi qu'à la Sous-Préfecture d'Albertville en vue d'être tenue à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête ; le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront également consultables sur le site internet de la Préfecture.